

Annexe

ANNEXE

« PROFESSIONNALISATION DE L'ACHETEUR »

CONTENU, MODALITES D'ACCES ET CALENDRIER

I - FINALITE DU DISPOSITIF

La finalité de ce dispositif est de renforcer les compétences des acteurs de l'achat, dont la responsabilité ne cesse de s'étendre, notamment en matière d'évaluation de besoins, de négociation avec les fournisseurs et de pilotage des achats. Il vise à professionnaliser ces acteurs par une meilleure maîtrise des méthodologies, des outils et des savoir-faire.

II - OBJECTIFS GENERAUX

Ce dispositif vise les objectifs suivants :

- Maîtriser la réglementation générale des marchés publics.
- Analyser un besoin de façon fonctionnelle.
- Rédiger un cahier des charges, définir des critères de sélection.
- Acquérir une méthodologie d'analyse du marché produit et du marché fournisseur.
- Analyser les réponses à un appel d'offres.
- Négocier avec des fournisseurs.
- Piloter l'achat en maîtrisant les risques juridiques.
- Intégrer le cadre administratif, budgétaire et financier de l'achat.
- Suivre les moyens mobiliers et la gestion des stocks.
- Acquérir une méthodologie d'écriture.
- Acquérir une méthodologie de gestion de projets.

III - PUBLIC CONCERNE ET NIVEAU REQUIS

1 - Public concerné

Agents des organismes de Sécurité sociale ayant :

- six mois au minimum de pratique des achats,
- des connaissances de base en matière de réglementation,
- la motivation et l'investissement nécessaires pour suivre une formation universitaire professionnalisante.

2 - Pré requis

Les candidats doivent :

- être titulaires d'un baccalauréat, brevet professionnel ou d'un titre admis en équivalence,
- ou justifier de cinq années d'expérience professionnelle.

IV – DISPOSITIF ET PROGRAMME DE FORMATION

La formation est construite par l'Institut universitaire de technologie de Lille 2, en partenariat avec l'Ucanss. Elle alterne des séquences à l'IUT et des périodes d'applications professionnelles dans l'organisme d'appartenance du stagiaire.

Les enseignements de la septième promotion débuteront le 17 novembre 2014 pour se terminer le 11 septembre 2015.

Les apprentissages théoriques et pratiques auront lieu à l'IUT de Lille 2. Ils se structurent autour des modules suivants :

La fonction d'acheteur

Définir, prévoir et évaluer les besoins d'achat.

L'analyse fonctionnelle, l'analyse de la valeur.

Le cahier des charges.

L'organisation des marchés fournisseurs (types de fournisseurs, centrales d'achat...).

La négociation achat et ses techniques.

Le tableau de bord.

Rédiger et présenter une note, un rapport.

Le Code des Marchés Publics (CMP)

Notions de contrat et Code des marchés publics.

Les différentes formes de mise en concurrence et de publicité dans le Code des marchés.

Les risques juridiques.

La rédaction des pièces constitutives du marché (cas pratiques).

La procédure de choix du fournisseur.

L'exécution du marché public.

L'environnement de la fonction achat

Le cadre budgétaire et financier de l'achat.

La dématérialisation des marchés publics.

L'éthique de la profession d'acheteur.

La gestion des biens mobiliers.

Les exigences du développement durable.

Un Module optionnel

Les marchés de travaux immobiliers ou les outils de pilotage.

Projet professionnel

Chaque stagiaire contribue à un projet de son organisme et met en application ce qu'il a appris en formation. Un tuteur est désigné dans l'organisme pour l'accompagner dans sa mission. L'organisme bénéficie ainsi du transfert progressif des acquis de la formation, en situation professionnelle.

Le stagiaire bénéficie également d'un tuteur à l'IUT.

Le module traitant du cadre réglementaire, dans lequel s'inscrivent les acheteurs, a pour objectif d'homogénéiser les connaissances de l'ensemble du groupe et d'optimiser l'acquisition des compétences de l'acheteur.

Les évolutions de la réglementation ou l'actualité sont susceptibles de faire évoluer les contenus et les durées de certains modules.

Le tableau qui suit montre avec précision le déroulement des modules, leur durée en heures et leur coefficient.

OFFRE DE FORMATION
Diplôme Universitaire Acheteur Public - DUAP -
Année Universitaire 2013/2014

• **Unité d'enseignement N° 1 : La Fonction d'Acheteur**

Coefficient 6

1	Module 1	Définir, prévoir et évaluer les besoins d'achat	2,5 jours
2	Module 2	Analyse fonctionnelle, analyse de la valeur et cahier des charges	2 jours
3	Module 3	L'éthique de la profession de l'acheteur / La négociation achat et ses techniques	2 jours
4	Module 4	Expression et communication	2 jours

• **Unité d'enseignement N° 2 : Code des Marchés Publics (CMP)**

Coefficient 6

5	Module 1	Notions de contrat et Code des Marchés Publics	2 jours
6	Module 2	Les différentes formes de mise en concurrence et de publicité dans le Code des Marchés Publics	2 jours
7	Module 3	La rédaction des pièces constitutives du marché	2 jours
8	Module 4	La procédure de choix du fournisseur	2 jours

• **Unité d'enseignement N° 3 : Environnement de la Fonction Achat**

Coefficient 6

9	Module 1	Financier	2 jours
10	Module 2	Gestion des approvisionnements et gestion des stocks	2 jours
11	Module 3	La dématérialisation des marchés publics	2 jours
12	Module 4	L'achat public et le développement durable	2,5 jours
13	Module 5	Développement durable : les normes HQSE	3 jours

- **Unité d'enseignement N° 4 : Outils d'Achats**

Coefficient 6

14	Module 1	Gestion de Projets	3 jours
15	Module 2	Tableau de bord	3 jours
16	Module 3	Démarche Qualité	2 jours
17	Module 4	Outils de Pilotage	2 jours
18	Module 5	Les marchés de travaux immobiliers	2 jours

- **Unité d'enseignement N° 5 : Projet professionnel**

Coefficient 8

19	Module 1	Eléments du stage	3 jours
-----------	-----------------	-------------------	---------

TOTAL : 40 jours

V – CALENDRIER ET LIEU DE FORMATION

Les enseignements de la formation ont une durée totale de 40 jours. Ils se dérouleront dans les locaux pédagogiques de l'IUT de Lille 2.

Le projet professionnel est développé pendant les périodes en organisme.

Les cours de cette promotion commencent le lundi 17 novembre 2014 et se déroulent à raison d'une semaine par mois environ, selon le calendrier ci après :

La date limite d'envoi des dossiers à l'Ucanss est fixée au lundi 27 octobre 2014. Les entretiens de sélection se dérouleront le jeudi 30 octobre 2014.

1- Face à face pédagogique

Début des cours : Lundi 17 novembre 2014

Fin des cours : Vendredi 11 septembre 2015.

Réunion des tuteurs : Jeudi 11 décembre 2014.

La présence des tuteurs à cette est vivement recommandée. Cette réunion permet de définir avec les acteurs (stagiaires tuteurs et universitaires) la méthodologie pour conduire ce travail et de circonscrire la problématique du mémoire. D'autres réunions bilatérales (tuteurs et universitaires) seront programmées par l'IUT.

18 modules en présentiel → 10 SEMAINES DE FORMATION				
1	Novembre	2014	Semaine 47	Du Lundi 17 Novembre 2014 au Vendredi 21 Novembre 2014
2	Décembre	2014	Semaine 50	Du Lundi 08 Décembre 2014 au Vendredi 12 Décembre 2014
3	Janvier	2015	Semaine 03	Du Lundi 12 Janvier 2015 au Vendredi 16 Janvier 2015
4	Février	2015	Semaine 06	Du Lundi 02 Février 2015 au Vendredi 06 Février 2015
5	Mars	2015	Semaine 11	Du Lundi 09 Mars 2015 au Vendredi 13 Mars 2015
6	Avril	2015	Semaine 14	Du Lundi 30 Mars 2015 au Vendredi 04 Avril 2015
7	Mai	2015	Semaine 21	Du Lundi 18 Mai 2015 au Vendredi 22 Mai 2015
8	Juin	2015	Semaine 23	Du Lundi 01 Juin 2015 au Vendredi 05 Juin 2015
9	Juin	2015	Semaine 26	Du Lundi 22 Juin 2015 au Vendredi 26 Juin 2015
10	Septembre	2015	Semaine 37	Du Lundi 07 Septembre 2015 au Vendredi 11 Septembre 2015

2 - Hors Face à face pédagogique

- Dépôt des rapports : Semaine 38 (septembre 2015).
- Contrôles/Soutenances : Semaine 39 (septembre 2015).
- Sous-commission¹ : Semaine 40 (septembre 2015).

VI - MODALITES D'ACCES

La formation est construite sur **une logique de réussite**, qui suppose :

- la capacité à suivre des enseignements théoriques diversifiés,
- une réelle implication du stagiaire.

La sélection des candidats de la septième promotion s'effectuera le 30 octobre 2014 à l'IUT sur la base des éléments suivants :

- un dossier de candidature, signé du Directeur de l'organisme,
- un entretien de motivation avec un jury composé de membres de l'IUT et de l'Ucanss,
- une épreuve écrite ayant pour but d'apprécier la capacité du candidat à suivre la formation.

Pour les candidats non bacheliers (ou non titulaires d'un titre admis en équivalence), un dossier de validation des acquis personnels et professionnels (VAPP) sera constitué. L'admission définitive des candidats retenus sera notifiée par l'IUT une semaine après l'entretien de motivation.

VII - EVALUATION

Le principe du contrôle continu permettra d'évaluer les connaissances acquises en cours de formation.

La réalisation et la soutenance d'un mémoire permettront d'apprécier les applications professionnelles. Pour obtenir la certification, deux éléments sont pris en compte :

1- Le Contrôle continu

Un contrôle continu sur toutes les matières sera effectué. **Une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 est nécessaire pour obtenir la certification.**

2 - La réalisation et la soutenance d'un mémoire

La réalisation et la soutenance d'un mémoire devant un jury composé d'enseignants, de professionnels et d'un représentant de l'Ucanss permettront d'évaluer les applications professionnelles réalisées. Les soutenances se dérouleront courant juin 2014 à l'IUT de Lille 2.

Pour la certification, une **note égale ou supérieure à 10/20** doit être obtenue.

¹ Instance constituée des professeurs du DUAP qui proclame les résultats finaux des examens et statue sur les modalités de rattrapage.

VIII – ASSIDUITE

Cette formation relève des dispositions prévues dans le règlement général des actions de formations nationales de l'Ucanss et du règlement intérieur de l'IUT.

IX - COUT DE LA FORMATION

Le coût **des frais pédagogiques** de ce cursus est variable selon l'effectif de la promotion. Il se conçoit comme l'indique le tableau ci-après :

Nombre de participants	COUT TOTAL TTC / personne
8	10.800 €
10	8640 €
16	5400 €

Les frais d'inscription sont de **650 €** Ils doivent être réglés par l'organisme directement à l'Université de Lille 2, dès le début de la formation.

Les frais de déplacement et d'hébergement du stagiaire ne sont pas pris en compte dans le coût pédagogique.

Pour les candidats non bacheliers, le prix de constitution du dossier de VAPP est de **300 €** Il sera payé par l'organisme avant le début de la formation.

Cette formation fait l'objet d'une prise en charge par **Uniformation**, au titre des périodes et des contrats de professionnalisation². La demande de prise en charge doit impérativement être adressée individuellement par l'organisme à l'OPCA **avant le début de la formation**.

X - FORMALITES D'INSCRIPTION

Les dossiers de candidature, joints à cette lettre, complétés et signés par le Directeur de l'organisme, devront être adressés à l'Ucanss le 10 novembre 2014 au plus tard.

XI - CERTIFICATION

Pour les candidats qui auront :

- satisfait aux contrôles continus des acquis (savoir et savoir-faire) réalisés en cours de cycle,
- préparé et soutenu avec succès un mémoire à l'issue de la formation.

La formation donne lieu à :

- la délivrance, par l'Ucanss, d'une attestation nationale de réussite, « **professionnalisation de l'acheteur** »,
- la délivrance, par l'IUT, d'un **diplôme d'université « Acheteur public »**.

² Voir les priorités de financement 2014 de la formation professionnelle sur le site de l'Ucanss dans la rubrique CPNEFP.